

La synodalité de l'Église

Actes du 26^e colloque des RSR
(Paris, 8-10 novembre 2018)

par **Christoph Theobald**

Progressivement et décidément, la synodalité de l'Église prend place dans la conscience ecclésiale des catholiques. Les derniers synodes épiscopaux à Rome, celui sur la famille (en deux sessions en 2014 et 2015), et celui sur la jeunesse (2018), ont joué un rôle majeur dans cette évolution, sans doute en raison de l'intérêt que leur thématique et le traitement ouvert de celle-ci ont suscité dans l'opinion publique. Par ailleurs, lors de la seconde session du synode sur la famille, le 17 octobre 2015, la célébration du 50^e anniversaire de la création de cette institution par Paul VI, donnait au pape François l'occasion d'un important discours qui, pour la première fois, insiste sur la *dimension constitutive* de la synodalité de l'Église, renouvelant la problématique au sein du contexte de la tradition latine et romaine.

Redisons-le ici : l'Église catholique ne pourra avancer dans une véritable réforme, qui implique effectivement chacun des fidèles en s'appuyant sur son *sensus fidei*, sans entrer dans un échange œcuménique avec les autres traditions chrétiennes et leurs cultures synodales, beaucoup plus enracinées que la sienne. Est-ce de simple hasard si un an après le discours du pape, le Saint et Grand Concile de l'Église orthodoxe s'est exprimé dans des termes proches par la voix du Patriarche Bartholomé ? Et quelques semaines plus tard, le 21 septembre 2016, devait être publié le document de Chieti, adopté par la Commission internationale de dialogue théologique entre l'Église catholique et l'Église orthodoxe sous le titre « Synodalité et primauté au premier millénaire ». D'autres documents sur la même thématique pourraient

être mentionnés ici, tel celui de la troisième commission internationale anglicano-catholique romaine, publié en 2018 (ARCIC III).

Tout en relevant du dialogue œcuménique, l'enjeu de ces évolutions est *simultanément* théologique, voire trinitaire, *et* culturel. Il concerne à la fois l'ecclésiologie fondamentale *et* l'ecclésiologie pratique, le droit canonique étant particulièrement sollicité. Tandis que le numéro préparatoire des *RSR* (106 [2018/3]) avait mis l'accent sur le versant historique et ecclésiologique, le colloque lui-même, dont nous publions ici les Actes, s'est *davantage* engagé du côté culturel et pratique de la question.

Une première contribution, due à Jean-François Chiron, reprend la *problématique* (I), telle qu'elle avait été déployée dans les cinq articles du numéro préparatoire. Le lecteur y trouvera à la fois un condensé de ces textes, et surtout un développement plus personnel qui prend en compte les réalités synodales, tout en ouvrant des perspectives d'avenir, en particulier sur la base de la dialectique plus fondamentale de « quelques-uns/tous », occultée dans une ecclésiologie universaliste de tradition grégorienne s'appuyant sur « un seul/quelques-uns ».

Les deux contributions qui suivent reviennent sur la question des *fondements et modèles* de la synodalité (II), palliant des lacunes importantes du dossier préparatoire. Cécile Rohmer, exégète de tradition luthéro-réformée, nous prévient de chercher dans le Nouveau Testament ce qui pourrait faire loi pour nos Églises. Insistant plutôt sur la fonction critique des Écritures par rapport à nos traditions, elle renvoie à l'unique fondement de l'événement synodal qu'est le Christ Jésus comme « voie » ou « chemin ». C'est encore cette « référence » qui fonctionne comme critère décisif pour situer la synodalité chrétienne parmi différents types d'ensembles humains et leurs éventuelles articulations : des groupes qui fonctionnent par interaction, ceux qui nécessitent une organisation et ceux qui sont fondés précisément sur une référence commune. L'intérêt particulier de l'étude théologico-politique de Jean-Marie Donegani est de faire comprendre que la synodalité chrétienne manifeste le caractère substantiellement – et non formellement – démocratique de l'Église, étant l'expression du peuple de Dieu ; elle ne peut donc pas se recevoir comme représentation d'individus croyants. Surtout, et c'est sans aucun doute l'enjeu d'avenir de la synodalité – l'étude du politologue interroge les Églises sur la participation active des baptisés, tous dotés du *sensus fidei*, à la réception et à l'interprétation de la « référence ».

Sur cette base, la troisième partie des Actes pénètre dans le domaine de l'ecclésiologie pratique, abordant différents *lieux de synodalité* (III). Puisque le 26^e colloque des *RSR* coïncidait avec le 50^e anniversaire de la célèbre conférence des évêques de l'Amérique Latine à Medellín en

1968, il a semblé que la confrontation entre deux traditions synodales différentes, celle de l'Amérique du Sud et celle de l'Europe, pourrait être source d'intelligibilité et de questions. Le passage d'une « Église-reflet » à une « Église-source » à Medellín, inaugure, en effet, un récit nouveau qui sera celui du continent et de ses Églises particulières. Par contre, en Europe – cette *vieille* Europe – nous manque sans doute ce récit des Églises régionales et nationales. Les deux premiers articles de cette 3^e partie, dues à Alzirinha Rocha de Souza et à Patrick Valdrini, sont consacrés à ces deux traditions culturelles et juridiques. Le canoniste français montre en particulier que le déficit d'expérience conciliaire au niveau de rassemblement d'Églises particulières en Europe n'est pas dû au Code qui, au contraire, favorise plutôt de tels conciles ou conférences générales.

Aborder ensuite le versant pratique de la synodalité en son intégralité, à la fois informelle et formelle, c'est passer par ce qu'à cette fin le canoniste Alphonse Borras appelle une « grammaire élémentaire de la synodalité » qu'il déploie à tous les échelons de la vie ecclésiale latine en s'intéressant en particulier à leurs interactions. Son article peut être lu comme une réponse au déséquilibre européen, signalé par Patrick Valdrini. Pour cela, dans sa dernière partie, il évalue de manière très réaliste les chances d'aboutir à une véritable « synodalisation » de l'Église. Ajoutons à son diagnostic que les Églises européennes ont oublié leur propre histoire, englouties qu'elles sont dans un sentiment de crise et aux prises avec un présent de plus en plus difficile à gérer. Si certains n'ont plus osé « s'approprier » le sens qu'elles peuvent donner au « référent », c'est que le magistère romain sous Jean-Paul II les a progressivement privées de cette possibilité – la profession de foi qui ouvre le corpus du Synode commun des évêchés de la République fédérale d'Allemagne (1971-1975) restant malheureusement une exception.

Dans le dernier article de cette partie, Arnaud Join-Lambert ouvre cependant une porte vers l'avenir en montrant à partir du concile provincial de Lille-Arras-Cambrai (2013-2015), la fécondité que peut avoir cette institution. Largement tombée en désuétude, elle permet pourtant de sortir d'une ecclésiologie polarisée sur les Églises locales et leur lien direct à Rome, et de mettre en œuvre une communion entre Églises à proximité, surtout s'il s'agit d'Églises d'une province ecclésiastique.

Pour rester jusqu'au bout sur le terrain œcuménique, il fallait que la traditionnelle relecture du parcours accompli et l'esquisse de quelques perspectives (IV) se fasse à plusieurs voix : trois théologiens, Jean-Louis Souletie pour la tradition catholique, Amphilochos Miltos pour l'orthodoxie, et Christophe Chalamet pour les Églises

luthéro-réformées, démêlent les différents fils du colloque, chacun les renouant à sa façon.

Notons pour finir que ce colloque des *RSR* représente à la fois une *fin* et un *commencement*, comme on a pu le dire de certains événements ecclésiaux d'une tout autre dimension et bien plus importante (comme par exemple des conciles de Chalcédoine et de Vatican II). Une « fin », car le lecteur du numéro préparatoire et celui de ces Actes découvriront rapidement qu'ils manifestent et récapitulent un large consensus théologique, acquis depuis un certain temps. Il devra aussi prendre en compte que tout reste à faire si l'on ne veut pas laisser le désir de « synodalisation » de l'Église rester un vœu pieux, et lettre morte les textes officiels qui l'expriment. Cela vaut pour l'Église catholique romaine, plus particulièrement peut-être en Europe ; mais aussi bien quoique de manière différente, pour les autres Églises. Que le caractère œcuménique de l'ensemble de ce dossier, et le colloque lui-même dont il est la trace, nous laissent avec l'espérance donnée qu'un autre Synode est à notre portée, là où nos chemins différents se croiseront et où nos traditions se reconnaîtront mutuellement dans l'unique *Paradosis* chrétienne.